

Si la tendance se maintient... nous aurons un *automne chaud* !



De tous les membres du gouvernement Charest, élu le 14 avril dernier, c'est le ministre des Finances, Yves Séguin, qui, à l'occasion de la présentation de son premier budget, le 12 juin suivant, a le mieux traduit la philosophie animant le nouveau gouvernement à l'égard de la gouvernance de l'État québécois.

Dans son allocution rappelant les grandes orientations de son gouvernement et exposant sa vision de l'avenir du Québec, Yves Séguin est parvenu à faire comprendre en une seule phrase toute la portée recherchée par son gouvernement quant à sa volonté de réviser le rôle de l'État en recentrant son action sur ses missions premières à savoir : la santé, le savoir, la prospérité et la sécurité.

En effet, à la fin de son allocution, en paraphrasant une célèbre citation d'un ancien président des États-Unis, John F. Kennedy, il a affirmé : « Plutôt que de nous demander ce que l'État peut faire pour nous, demandons-nous plutôt ce que nous pouvons faire sans lui ».

Si cette citation a le mérite d'être sans équivoque sur les intentions réelles du gouvernement, elle sonne le glas de l'interventionnisme de l'État, ce qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur la vie de chacun d'entre nous, sur notre façon de vivre au quotidien nos actions et notre engagement syndical.

Désormais, le gouvernement entend nous imposer la loi du laisser-faire, laissant les citoyens livrés à eux-mêmes, alors que la règle du chacun pour soi sera la voie privilégiée.

Dans son discours d'ouverture de la session parlementaire, le Premier ministre, Jean Charest, a été clair sur ses intentions. D'une part, il a insisté sur l'urgence de doter le Québec d'un nouveau modèle de fonctionnement, en réalisant la réingénierie de l'État québécois, notamment en révisant les lois du travail, dont l'article 45 du Code du travail. D'autre part, il a décidé que la nouvelle politique de développement économique du Québec reposerait exclusivement sur l'entrepreneuriat, mettant par la même occasion fin à l'interventionnisme de l'État.

Au cours de ses premiers mois au pouvoir, le Premier ministre a enclenché le processus de réingénierie de l'État sans que, jusqu'ici, l'on sache exactement de quoi il en retourne. La seule certitude que nous ayons, c'est qu'il est guidé par l'obsession d'accorder de plus en plus de place au secteur privé dans le fonctionnement de l'État pour assouvir sa vision comptable. Ceci n'est pas sans créer de l'insécurité, voire de l'angoisse chez les salariés des secteurs public et parapublic, notamment dans le réseau de la Santé et des Services sociaux, et une inquiétude grandissante parmi la population.

Durant cette période, son menu législatif livre un avant-goût de ce que sera le Québec de demain sous la férule d'un gouvernement qui, loin de se préoccuper de l'humain, n'obéit qu'à des préoccupations comptables.

Ainsi, les projets de lois 7 et 8 visent à retirer aux ressources intermédiaires et de type familial, ainsi qu'aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial, le statut de salarié que leur a reconnu le Tribunal du travail leur ouvrant ainsi l'accès à la syndicalisation. Ces projets de loi donnent un aperçu de jusqu'où ce gouvernement peut pousser l'indécence, en bafouant la volonté de ces personnes de se regrouper pour négocier collectivement les conditions d'exercice de leurs fonctions.

L'arrogance de ce gouvernement est telle qu'il n'hésite même pas à passer outre aux conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dans le cadre de la révision de la législation du travail, deux autres projets de loi, celui concernant la fusion des accréditations dans le réseau de la Santé et des Services sociaux et celui modifiant l'article 45 du Code du travail, sont attendus avec appréhension.

En proposant de modifier l'article 45, le gouvernement s'attaque à une pièce maîtresse de notre législation du travail, qui depuis plus de 40 ans assure aux travailleurs du Québec le maintien de leurs conditions de travail et de l'accréditation de leur syndicat à l'occasion de la vente de leur entreprise ou de travail donné en sous-traitance.

Il y a fort à parier que le gouvernement sera tenté de donner suite aux revendications pressantes des associations patronales exigeant des modifications substantielles à l'article 45, afin que les entreprises puissent confier leurs opérations en tout ou en partie en sous-traitance sans qu'il y ait transfert des conditions de travail et de l'accréditation syndicale.

Ces projets de loi risquent de remettre en question les fondements mêmes du régime de relations du travail dont les Québécois se sont dotés et qui ont permis de civiliser les rapports dans les milieux de travail et ainsi d'assurer la paix sociale au Québec.

Le menu législatif pro-patronal concocté par le gouvernement Charest, qui porte en lui les germes du désordre social, nous interpelle de plein fouet. Dans chacun de nos milieux de travail, dans chacune de nos régions, nous devons être prêts à nous mobiliser car si la tendance se maintient, nous aurons un automne chaud. Il va falloir énergiquement rappeler au Premier ministre, Jean Charest, que ses véritables mandats, ce ne sont pas seulement les financiers et les gens d'affaires, mais le peuple québécois tout entier. ☺

François Vaudreuil

Président, Centrale des syndicats démocratiques (CSD)